



invasion insectes volants et rampants à l'extérieur sur les fenêtres

Par **Stéph___**, le **07/09/2021** à **18:18**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir à qui appartient le nettoyage suite à une invasion d'insectes volants et rampants à l'extérieur de mon logement sur les fenêtres. De ce fait , je ne peux plus ouvrir les fenêtres de peur qu'elles rentrent. J'ai contacté mon bailleur qui me répond que cela est à ma charge. Est-ce normal ? En précisant que même avec une barrière à insectes, ils sont toujours là, rien n'y fait.

Merci par avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **07/09/2021** à **22:37**

Bonjour

Votre logement est-il le seul concerné ?

Par **Stéph___**, le **07/09/2021** à **22:55**

Bonsoir

Merci pour votre retour .

Je n'ai pas encore posé la question aux autres personnes . En précisant que je suis au dernier étage d'un immeuble

Bien cordialement

Par **morobar**, le **08/09/2021** à **15:43**

Bonjour,

Il s'agit de charges récupérables auprès du locataire.

[Décret n°87-713 du 26 août 1987 pris en application de l'article 18 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986](#)

Par **Stéph____**, le **09/09/2021** à **18:24**

Bonsoir Morobar

Merci pour votre retour.

Je ne comprends pas pourquoi car les insectes sont dehors et viennent se coller aux fenêtres de ma pièce principale . Je ne peux même pas ouvrir les fenêtres de peur qu'elles rentrent . Dans mon logement , il y a en revanche aucun insecte .

Et du coup , ce sont des charges récupérables auprès du locataire , mais je ne comprends pas pourquoi...

Merci par avance de votre retour

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/09/2021** à **20:51**

Vous ne sortez donc pas de chez vous ?

Il faut impérativement savoir si vous êtes seul concerné, avant d'agir et afin de le faire collectivement le cas échéant.

Par **Stéph**____, le **09/09/2021** à **22:39**

Bonsoir Mark_Esp

Si je sors de chez moi , heureusement mais je ne peux pas aérer comme je veux mon logement de peur que les insectes y pénètrent..

Je vais me renseigner auprès des autres personnes .

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/09/2021** à **05:43**

Bonjour,

Attention aux termes que vous utilisez. Un insecte est caractérisé par la description suivante : corps en 3 parties (tête, thorax et abdomen), 3 paires de pattes et 2 paires d'ailes. De ce fait, les insectes rampants n'existent pas, les insectes volent.

Par **Stéph**____, le **10/09/2021** à **10:39**

Bonjour TISUISSE

Merci pour votre retour.

En effet , les insectes ont bien la description citée autant pour moi .

Je vais me renseigner auprès des autres locataires de l'immeuble car le fait d'en avoir autant cela m'inquiète .

Cordialement